



CHECKLIST IMPRIMABLE

Mon abri de jardin : le contrôle avant achat et installation

Utilisez cette checklist avant de commander ou de poser votre abri de jardin sans autorisation. Elle vous aide à vérifier la surface, l'emplacement et les règles locales sans vous limiter à la seule fiche du fabricant.

Au sommaire

- 1 Les repères à retenir
- 2 Quelle formalité selon la surface du projet ?
- 3 Avant d'acheter : mesurer le bon projet
- 4 À vérifier sur la parcelle
- 5 La marche à suivre avant la pose

Les repères à retenir

Jusqu'à 5 m², aucune formalité d'urbanisme n'est généralement requise pour un abri indépendant, dans le cas général.

De plus de 5 m² à 20 m², une déclaration préalable est généralement nécessaire.

Au-delà de 20 m², un permis de construire est généralement la formalité de référence.

Ces seuils ne neutralisent pas les règles du PLU, du lotissement ni celles des secteurs protégés.

Quelle formalité selon la surface du projet ?

Surface du projet	Formalité généralement applicable	Vérification indispensable
Jusqu'à 5 m ²	Pas de formalité d'urbanisme dans le cas général	PLU, lotissement, secteur protégé, implantation et aspect extérieur
De plus de 5 m ² à 20 m ²	Déclaration préalable généralement nécessaire	Dossier à déposer avant le début des travaux
Plus de 20 m ²	Permis de construire généralement requis	Règles locales et dossier plus importants à vérifier auprès de la mairie

Avant d'acheter : mesurer le bon projet

Relever les dimensions extérieures réelles de l'abri
Ne vous fiez pas uniquement à la surface intérieure ou au chiffre commercial affiché.

Vérifier les plans et la notice du fabricant
Prenez en compte les parois, la dalle, les débords et l'implantation prévue.

Contrôler la surface et l'emprise au sol du projet
Ces éléments peuvent influencer la formalité applicable.

Vérifier si le modèle est exactement à la limite de 5 m²
Une différence entre dimensions intérieures et extérieures peut faire franchir le seuil.

Conserver les plans et dimensions utilisés pour le calcul
Ils seront utiles pour expliquer le projet au service urbanisme.



SCHÉMA Mesurez l'emprise réelle de l'abri et contrôlez son implantation par rapport à la clôture.

À vérifier sur la parcelle



Identifier le zonage de la parcelle

Consultez le PLU ou le document d'urbanisme applicable.



Lire les règles relatives aux annexes

Vérifiez notamment la hauteur, l'aspect extérieur, les matériaux et l'implantation.



Contrôler les distances par rapport aux limites séparatives

Une règle locale peut encadrer l'installation près d'une clôture ou en fond de parcelle.



Vérifier l'existence d'un règlement de lotissement

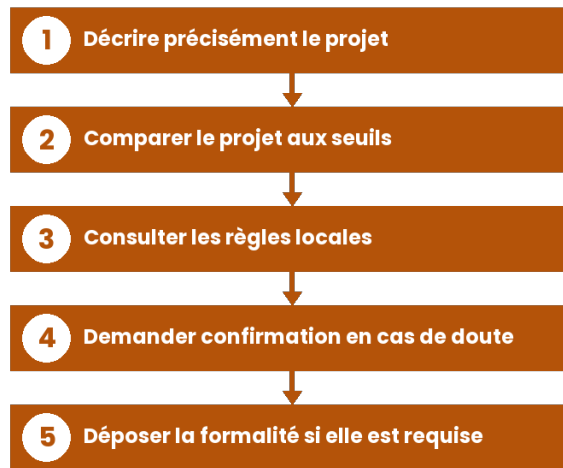
Il peut imposer des couleurs, matériaux ou reculs particuliers.



Rechercher une éventuelle protection patrimoniale

Abords d'un monument historique, site protégé ou secteur soumis à des règles architecturales spécifiques.

La marche à suivre avant la pose



1 Décrire précisément le projet

Notez les dimensions extérieures, la surface, l'emprise au sol, la présence d'une dalle et l'emplacement envisagé.

2 Comparer le projet aux seuils

Déterminez s'il relève généralement d'une absence de formalité, d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

3 Consulter les règles locales

Vérifiez le PLU, le règlement de lotissement et les éventuelles contraintes liées au secteur.

4 Demander confirmation en cas de doute

Contactez le service urbanisme de la mairie avant l'achat ou le début des travaux, surtout si le projet est proche d'un seuil ou situé dans une zone particulière.

5 Déposer la formalité si elle est requise

Lorsque la déclaration préalable ou le permis de construire s'applique, effectuez la démarche avant de commencer les travaux.

! À ne pas confondre

« Sans autorisation » signifie généralement sans formalité d'urbanisme dans le cas général, et non installation libre de toute règle. Le PLU, le règlement de lotissement, les contraintes d'implantation et les protections patrimoniales peuvent toujours s'appliquer.

i Réflexe utile

Avant toute décision, consultez la page officielle [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) consacrée aux formalités des constructions et demandez un avis au service urbanisme de votre commune. Les règles peuvent évoluer et la localisation du terrain peut modifier l'analyse.

Les seuils indiqués correspondent au cas général des abris indépendants. Ils ne remplacent pas la vérification du PLU, des règles locales et de la situation exacte de la parcelle.